

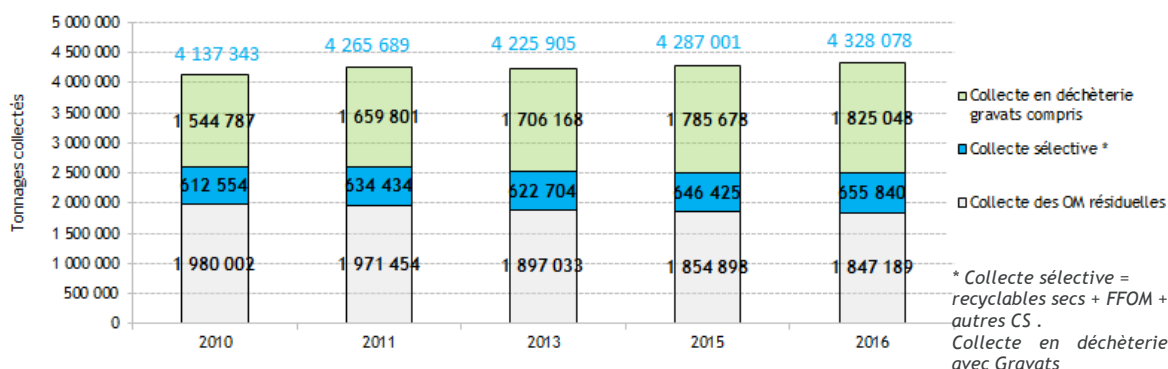


ENQUÊTE 2017  
DONNÉES 2016

## Collecte des déchets des ménages en Auvergne-Rhône-Alpes AuRA

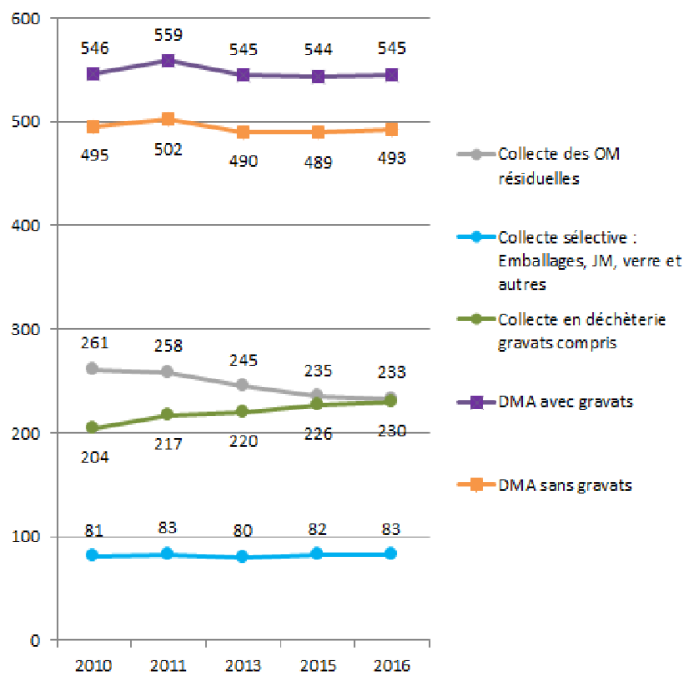
### ① Evolution globale en Auvergne-Rhône-Alpes

#### 1.1 Evolution des tonnages collectés de 2010 à 2016



Depuis 2010 les tonnages de déchets collectés ont augmenté de 5%. Cette augmentation vient des collectes en déchèterie : +18%. Les tonnages de collectes sélectives ont augmenté de 7% alors que les tonnages d'OM résiduelles ont diminué de la même valeur.

#### 1.2 Ratios par habitant INSEE \* des tonnages collectés de 2010 à 2016



#### Evolution

Les tonnages par habitant de collecte sélective évoluent peu depuis 2010 entre 80 et 83 kg/hab. soit 2% d'augmentation.

Les ratios en déchèteries avec ou sans déblais et gravats **augmentent continuellement**, +13% à 16 % depuis 2010. Ce ratio sans déblais et gravats atteint 177 kg/hab. en 2016.

Les tonnages par habitant des ordures ménagères résiduelles poursuivent leur diminution : -11% entre 2010 et 2016 soit -29 kg/hab.

(\* population permanente)  
Les ratios 2015 ont été recalculés avec la population 2015 estimée mise à jour au 1/1/2017.

**OBJECTIF NATIONAL LTECV**  
*Loi Transition Énergétique pour la croissance verte*

DMA Déchets Ménagers et Assimilés \* :  
-10% en kg/hab. entre 2010 et 2020

En région AuRA  
DMA avec déblais et gravats 545 kg/hab. INSEE et 507 kg/hab. DGF  
soit -0,2 % entre 2010 et 2016

France 2015 : 572 kg/hab. INSEE

\*\* DMA : définition retenue par la loi est celle d'EUROSTAT:

Ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques et qui sont collectés par le SPGD, en déchèteries ou en PAP (collecte d'encombrants, déchets verts, déblais et gravats)

POUR ALLER PLUS LOIN

[www.sindra.org](http://www.sindra.org), Les déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie  
[www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

## ② Collecte des ordures ménagères résiduelles en 2016

### 2.1 Tonnages collectés et filières de traitement

Filière de traitement	Tonnages collectés AuRA 2016	
Valorisation énergétique	1 029 966 t	56%
Non valorisé*	704 675 t	38%
Valorisation organique ou matière en sortie de TMB	112 547 t	6%
	<b>1 847 189 t</b>	

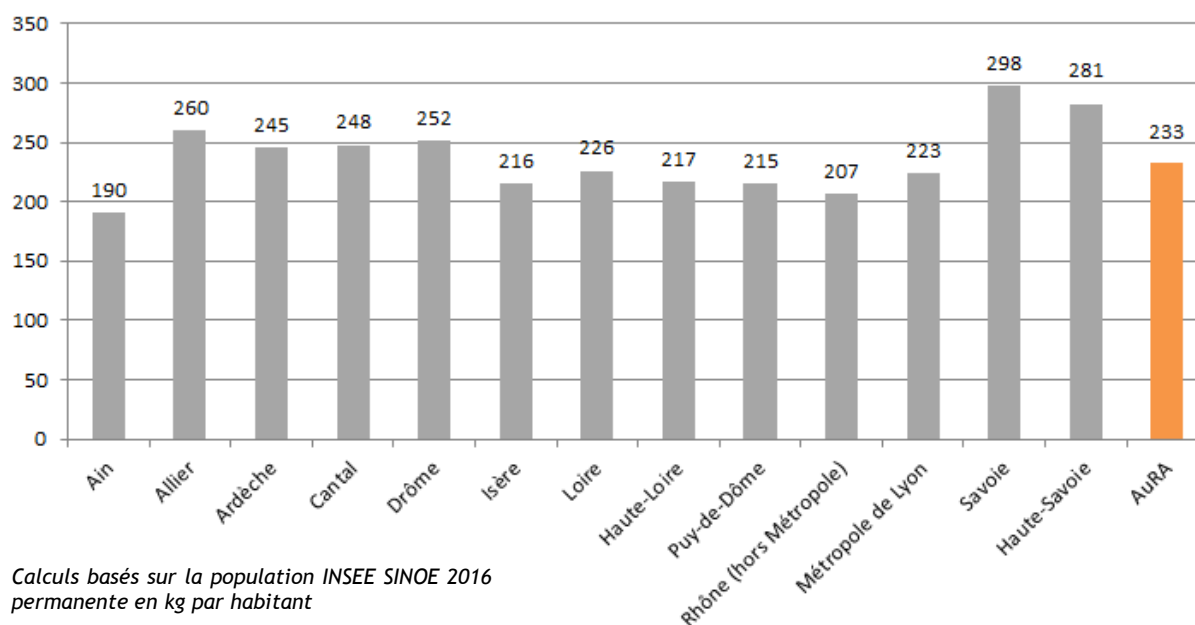
\*Tonnage envoyé vers une installation de stockage ou un incinérateur sans valorisation énergétique. L'efficacité de la valorisation énergétique des incinérateurs est prise en compte à partir de 2016 : performance énergétique, déclarée dans SINOE, supérieure à 65%

La proportion des tonnages allant vers chacune des différentes filières de traitement est restée stable entre 2010 et 2015. En 2016, avec la prise en compte de l'efficacité énergétique des incinérateurs, la part de la valorisation énergétique perd 6 points, tandis que le non valorisé en gagne 4.

TMB : 19% des flux sortants d'installations avec un procédé de tri mécano biologique vont en valorisation matière ou organique.

Les tonnages d'OM résiduelles ont diminué de -7 % sur la période 2010 à 2016.

### 2.2 Ratio par habitant INSEE des tonnages collectés 2015 d'OM résiduelles par département



Calculs basés sur la population INSEE SINOE 2016 permanente en kg par habitant

Le ratio des tonnages collectés 2016 des OM résiduelles est au global pour Auvergne-Rhône-Alpes de **233 kg/hab. INSEE** (population INSEE SINOE) et **217 kg/hab. DGF**. Ce sont respectivement -3kg/hab. INSEE et -2kg/hab. DGF entre 2015 et 2016.

Les ratios de Savoie et Haute-Savoie sont plus élevés car ce sont des départements touristiques. La population INSEE ne prend pas en compte la population touristique contrairement à la population DGF. Les ratios de Savoie et Haute-Savoie passent alors respectivement à 227 et 246 kg/hab. DGF.

### 2.3 Répartition communale selon le mode de gestion et le mode de collecte

Mode de collecte des OMR	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région (%)
Porte à porte *	72%	66%
Apport Volontaire	15%	7%
Mixte	13%	27%

\* La collecte en points de regroupement est comparable à la collecte en porte à porte en terme de service rendu à l'utilisateur. En 2016 la catégorie Porte à porte inclut donc celle des points de regroupement. La collecte en points de regroupement se différencie de la collecte en apport volontaire par la densité de points de collecte sur le territoire.

#### POUR ALLER PLUS LOIN

[www.sindra.org](http://www.sindra.org), Les déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie  
[www.sinoe.org](http://www.sinoe.org)

### ③ Collecte sélective des ordures ménagères en 2016

#### 3.1 Population desservie en collecte sélective des recyclables secs : emballages et journaux-magazines

Les collectes des recyclables secs RS (emballages et journaux-magazines) concernent les emballages plastiques, en fer, en aluminium, papier ou carton, en verre, ainsi que les journaux magazines.

En 2016, 100 % de la population d'Auvergne-Rhône-Alpes est desservie par une collecte de recyclables secs.

#### 3.2 Répartition des modes de collecte

Mode de collecte des RS	Part des communes de la région (%)	Part des habitants de la région* (%)
Apport volontaire	57%	32%
Mixte	23%	47%
Porte à porte	20%	21%

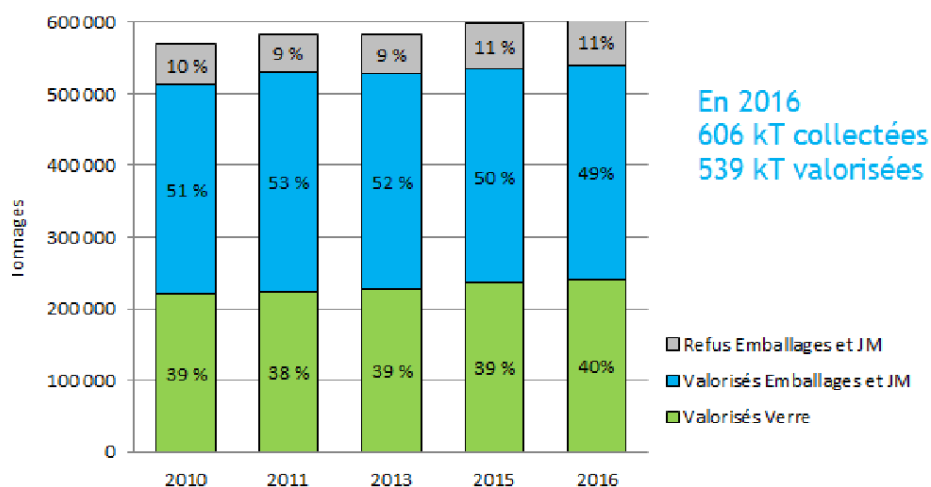
\*Calculs basés sur la population INSEE SINOE 2016

Ce calcul ne prend en compte que les collectes de type **emballages** (hors verre) et **journaux-magazines**. Le flux **verre** est collecté dans toutes les communes en 2016 : **87 % de la population est en apport volontaire**.

Définitions :

- **Mixte** : le ratio est calculé au niveau communal : il correspond soit à une collecte d'un matériau en porte à porte et un autre en apport volontaire, soit à des communes qui utilisent 2 modes de collecte sur leur territoire, (porte à porte au centre de la commune et apport volontaire sur le reste du territoire).
- Les flux collectés en point de regroupement ont été intégrés dans le porte à porte.

#### 3.3 Evolution des tonnages collectés et valorisés de la collecte sélective des recyclables secs de 2010 à 2016



Les tonnages ci-dessus concernent uniquement la **collecte sélective des recyclables secs : verre, emballages et journaux-magazines**. Les tonnages collectés ont augmenté de façon constante depuis 2001 ; + 6,5% depuis 2010. Les tonnages valorisés suivent la même tendance en AuRA : +5,1 % entre 2010 et 2016.

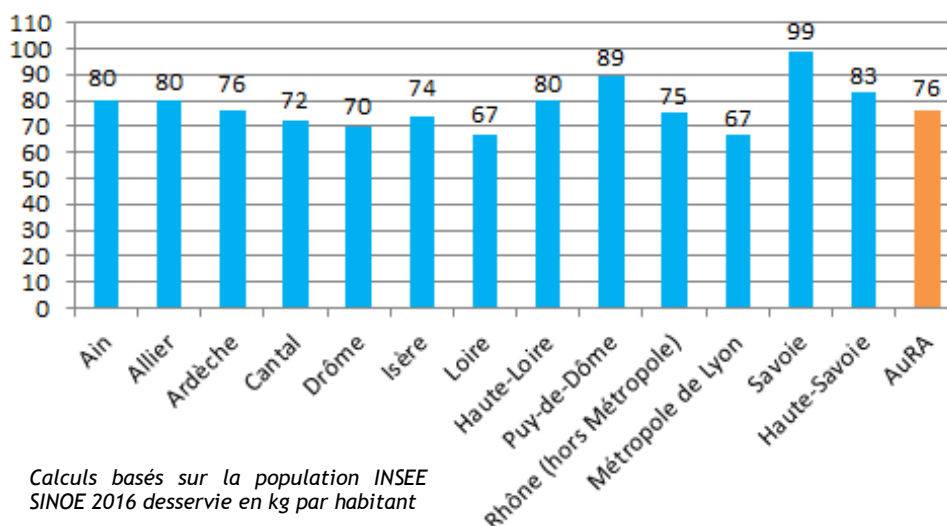
#### 3.4 Quantités collectées et valorisées par type de collecte sélective en Auvergne-Rhône-Alpes - 2016

	Tonnages collectés	Ratios en kg/hab.*	Tonnages valorisés	Ratios en kg/hab.*
Collecte sélective recyclables secs hors verre	365 267	46 / 43	297 840	37 / 35
Collecte sélective du verre	240 988	30 / 28	240 988	30 / 28
Collecte sélective de biodéchets	13 752	21 / 20	13 358 **	20 / 19

\* INSEE SINOE 2016 / DGF 2016 à l'habitant desservi

\*\*Le valorisé correspond au collecté moins les refus de compostage.

### 3.5 Ratio par habitant INSEE des tonnages collectés 2016 des recyclables secs par département



Les recyclables secs correspondent aux emballages, journaux magazines et verre

Attention aux ratios pour les départements touristiques. La population INSEE ne prend pas en compte la population touristique.

Calculs basés sur la population INSEE SINOE 2016 desservie en kg par habitant

### 3.6 Quantités valorisées par type de matériaux en Auvergne-Rhône-Alpes - 2016 (données Eco-Emballages/CITEO)

Matériaux	Tonnages Valorisés	kg/hab. INSEE SINOE *	kg/hab. DGF*	Evolution des tonnages 2015 /16	kg/hab. INSEE susceptible d'être présent dans les OM**
Acier	10 407	1,3	1,2	6%	6
Aluminium	1 191	0,15	0,14	26%	0,9
Cartons ***	88 576	11	10	2%	26
Bouteilles et flacons plastiques	26 010	3	3	2%	35**
Verre	241 900	30	28	3%	35

\* Population INSEE SINOE 2016 et DGF 2016

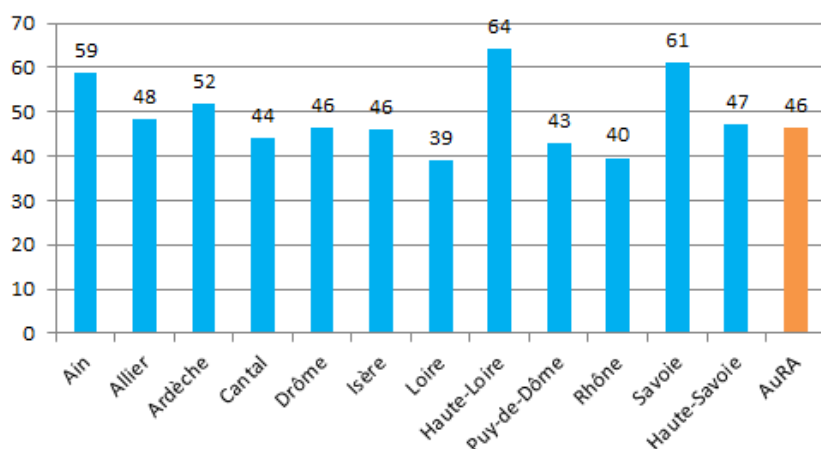
\*\* MODECOM ADEME 2007 (<http://www.ademe.fr/expertises/dechets/chiffres-cles-observation/dossier/caracterisation-dechets/campagne-nationale-caracterisation-dechets-menagers-assimiles>) : application de la part de chaque matériau dans la composition des OM (ordures ménagères résiduelles et collectes séparées confondues), à l'échelle régionale.

Pour les bouteilles et flacons plastiques : les 35 kg/hab. du MODECOM concernent tous les plastiques. Le ratio CITEO sur le gisement des flaconnages plastiques dans les OMR est de 7 kg/hab. : [http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/files/etudes/eco-emballages\\_gisement\\_1994-2012.pdf](http://www.ecoemballages.fr/sites/default/files/files/etudes/eco-emballages_gisement_1994-2012.pdf)

\*\*\* En 2016 une seule rubrique cartons qui regroupe les cartons /cartonnettes / papier - EMR. Briques alimentaires - ELA. Les 26 kg/hab. du MODECOM intègrent d'autres papiers-cartons que ceux de la collecte sélective.

### 3.7 Ratio par habitant INSEE des tonnages triés des emballages par département - 2016

(acier/alu/briques alimentaires—ELA/cartons cartonnettes papier EMR/plastiques/verre)



Ratios calculés à partir des tonnages valorisés (données Eco-Emballages) par rapport à la population permanente INSEE SINOE.

Les journaux magazines ne sont pas pris en compte.

#### Extension des consignes de tri en 2016

Les EPCI suivants ont mis en place l'extension des consignes de tri du plastique en 2016 : Bresse-Dombes-Sud-Revermont (01), Sictom Bièvre (38), Sitom sud Rhône (69), Grenoble Alpes Métropole (38), CC du Trièves (38), Sictom Sud Grésivaudan (38), CC Pays du Grésivaudan (38), CC Matheysine (38), CA de Clermont-Ferrand (63) et Syndicat Bois de l'Aumône (63).

Ces 10 collectivités représentent 16% de la population régionale. Elles ont collecté 50 300 t d'emballages et JM en 2016 avec un taux de refus de 28%.

#### OBJECTIF NATIONAL LTECV

Loi Transition Énergétique pour la croissance verte

Généraliser les extensions des consignes de tri du plastique à tous les français d'ici 2022.

### 3.8 Collecte des biodéchets en Auvergne-Rhône-Alpes - 2016

En 2016, 12 EPCI proposent une collecte sélective des biodéchets qui s'articule autour du ramassage de la fraction fermentescible avec ou sans le papier-carton et les déchets verts.

5 de ses collectes concernent les ménages et 7 les gros producteurs.

#### Collecte des biodéchets des ménages

Département	Collectivités concernées en 2016	Tonnages collectés	Nombre de communes desservies	Populations desservies	Destination biodéchets
03	Sictom Nord Allier	661 t	1	3 907	compostage
26	C.C. du Pays de Rémuzat	53 t	13	1 310	compostage
38	C.A. du Pays Voironnais	1 915 t	34	95 153	compostage
63	C.A de Clermont-Ferrand	10 901 t	21	286 192	méthanisation
73	C.C. Haute Combe de Savoie	58 t	2	2 485	méthanisation
	<b>TOTAL</b>	<b>13 588 t</b>	<b>71</b>	<b>389 047</b>	

#### Collecte des biodéchets auprès des gros producteurs

Département	Collectivités concernées en 2016	Tonnages collectés	Département de destination*
42	C.C du Pays d'Astrée	28 t	42
73	C.C Cœur de Tarentaise	62 t	74 - Gruffy
73	C.C de la Région d'Albertville (CORAL)	172 t	74 - Gruffy
73	C.A. d'Annecy	23 t	74 - Gruffy
74	C.C Rive Gauche du Lac d'Annecy	162 t	74 - Gruffy
74	C.C Sources du Lac d'Annecy	35 t	74 - Gruffy
73,74	SITOA	129 t	74 - Gruffy
	<b>TOTAL</b>	<b>612 t</b>	

\* Pour toutes les collectes de fraction fermentescible auprès des gros producteurs les tonnages collectés sont envoyés vers des unités de méthanisation

**OBJECTIF NATIONAL LTECV**  
*Loi Transition Énergétique pour la croissance verte*  
Généralisation du tri à la source des biodéchets pour tous les producteurs à horizon 2025

Le MODECOM ADEME estime à 32% de déchets putrescibles dans les OMR.

Le tonnage d'OMR collecté en 2016 étant de 1 847 189 t, le gisement potentiel de collecte de biodéchets est d'environ 600 000 t.

## ④ Performance globale de la gestion des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes en 2016

### 4.1 Taux de valorisation des tonnages collectés en 2016

Déchets des collectivités Auvergne-Rhône-Alpes 2016	Taux Avec Gravats	Taux Hors Gravats	Taux de valorisation matière <sup>1</sup> Tonnages valorisés (matière et organique) / tonnages globaux collectés.
Taux de valorisation matière	<b>45%</b>	<b>43%</b>	Taux de valorisation énergétique <sup>2</sup>
Taux de valorisation énergétique	<b>28%</b>	<b>31%</b>	Tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique, une cimenterie ou une chaufferie / tonnages globaux collectés.
Taux de valorisation global	<b>73%</b>	<b>75%</b>	

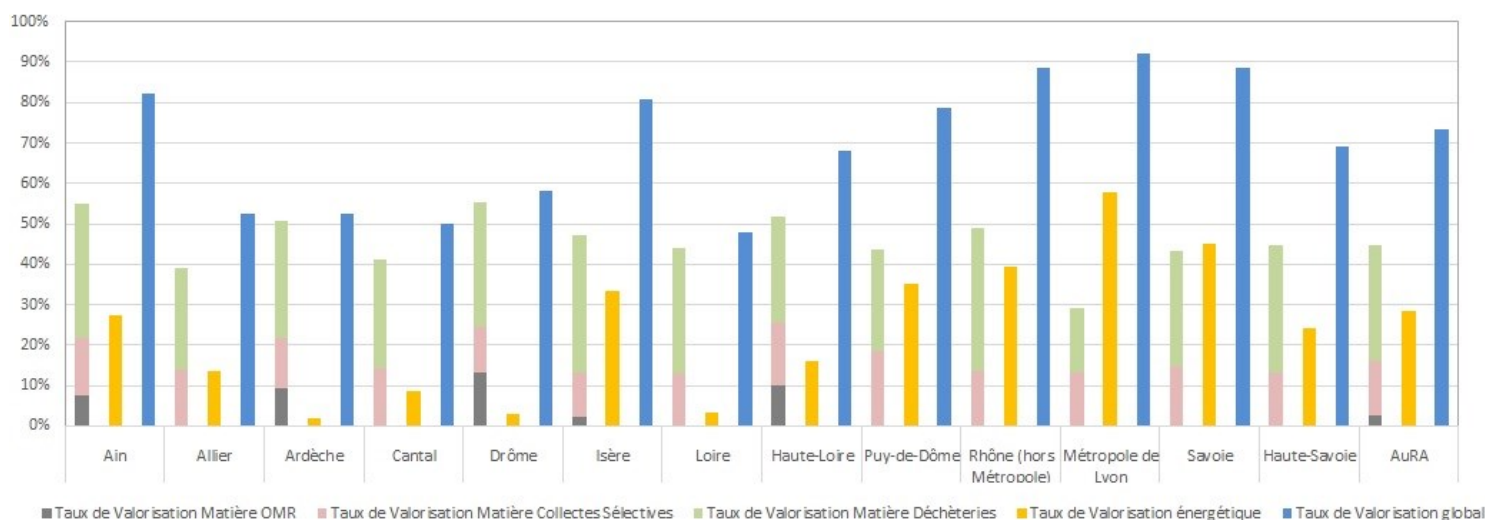
**OBJECTIF NATIONAL LTECV**  
*Loi Transition Énergétique pour la croissance verte*  
Recyclage de 55% des DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES en 2020 et 65% en 2025

1 - Seuls les déchets des entreprises pris en charge par les collectivités sont intégrés dans ce taux. Il ne se compare donc pas à l'objectif national qui comptabilise tous les déchets des entreprises.

2 - L'efficacité de la valorisation énergétique des incinérateurs est prise en compte à partir de 2016 : performance énergétique, déclarée dans SINOE, supérieure à 65%

Les refus de tri et de compostage sont comptabilisés dans le mode de traitement final, stockage ou incinération.

## 4.2 Taux de valorisation avec gravats par département - 2016



Dans le graphique ci-dessus, la valorisation matière (VM) a été scindée en trois : VM issue des collectes OMR brutes, VM issues des collectes sélectives (dont la fraction fermentescibles) et VM issue des déchèteries. Les taux de valorisation affichés sont calculés avec gravats.

### Définitions

**Taux de valorisation matière** : tonnages envoyés vers une filière de valorisation (matière et organique, des collectes sélectives et des collectes en déchèteries) et tonnages valorisés en compostage des ordures ménagères / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

**Taux de valorisation énergétique** : tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique, une cimenterie ou une chaufferie (des collectes ordures ménagères, sélectives pour le refus de tri et des collectes en déchèteries) / tonnages globaux collectés (ordures ménagères, collectes sélectives et déchèteries)

**Taux de valorisation global** : somme des 2 tonnages ci-dessus/tonnages globaux collectés

L'efficacité de la valorisation énergétique des incinérateurs est prise en compte à partir de 2016 : performance énergétique, déclarée dans SINOE, supérieure à 65%

Les refus de tri et de compostage sont comptabilisés dans le mode de traitement final, stockage ou incinération.

Les déblais et gravats en déchèteries sont soit enfouis soit valorisés. La filière exacte n'étant pas toujours connue avec précision par les collectivités, ces données sont donc à prendre avec précaution.

**Édition**  
**Décembre 2017**

**OÙ TROUVER LES DONNÉES SUR SINDRA et SINOE ?**

Espace Grand public :

[www.sindra.org](http://www.sindra.org) : Les déchets en Auvergne-Rhône-Alpes/ Déchets non dangereux /Collecte et déchèterie

Espace réservé aux collectivités :

[www.sinoe.org](http://www.sinoe.org) : sur la fiche d'une collectivité, onglet « compétences et services », Collecte

